



PLAN 2020 PRIORITES DU NOTARIAT POUR L'ANNEE 2014

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – 13 DÉCEMBRE 2013 - ISTANBUL

PROPOSITION DE LA PRESIDENCE BELGE

2014 sera l'année des élections européennes et de la nomination d'un nouveau collège des Commissaires. En sa qualité de vice-président entrant du CNUE, le Président Michielsens souhaite pouvoir anticiper suffisamment en amont ces échéances. A cette occasion, le notariat européen doit faire entendre sa voix auprès des décideurs politiques nationaux et européens.

Si le notariat veut faire entendre cette voix et peser dans les débats, il est nécessaire qu'il fasse un travail d'introspection, qui sera un préalable à la définition d'une ligne stratégique commune et unique.

C'est pourquoi, le futur président a sollicité la collaboration des notariats par un courrier afin qu'ils transmettent leurs priorités politiques nationales actuelles et pour les années à venir, ainsi que des exemples de « best practices » mises en place au niveau national et reconnues comme telles par leurs autorités. Les réponses nationales devaient être envoyées au plus tard le 15 octobre dernier. Une première approche de ce sujet pourra de la sorte déjà avoir lieu lors de l'Assemblée générale d'Istanbul.

Grâce au recueil de vos réponses, le CNUE sera en mesure d'établir une ligne politique commune. Ensuite, il faudra traduire cette ligne commune en messages forts et offensifs, qui seront mis au point pour le début 2014. Ces messages seront mis à la disposition de chaque notariat national, qui gardera naturellement toute sa liberté pour défendre ses propres points de vue vis-à-vis de ses autorités nationales.

Ces travaux ont pour objectif le moyen et le long terme. Le moyen terme avec les élections européennes : il faut accroître l'influence auprès des commissions parlementaires (IMCO, JURI, etc.) et eurodéputés nous intéressant, ainsi qu'auprès des futurs Commissaires européens et de leurs équipes. Sur le long terme également, car le futur Président envisage la mise en place d'une stratégie commune à l'horizon 2020 afin que les notariats définissent ensemble le futur européen que le notariat souhaite donner à la profession.

Après analyse des réponses reçues à ce jour, les priorités suivantes (non exhaustives) ont été relevées :

- Défense du statut avec exclusion des directives Services et QP
- Promotion de l'authenticité et de l'acte authentique électronique



- Création de registres nationaux des procurations préventives et interconnexion
- Demande d'une législation pour les personnes vulnérables dans le but d'harmoniser les règles de conflit
- Création d'un registre des CSE en collaboration avec l'ARERT
- Règlementation relative au transfert de siège
- Création d'un passeport européen pour les entités légales
- Adoption des règlements relatifs aux régimes matrimoniaux et aux conséquences patrimoniales des partenariats enregistrés
- Harmonisation des règles de conflit en matière d'état civil
- Démontrer la contribution du notariat à la croissance grâce à l'étude économique

NOTE STRATEGIQUE DU GT COMMUNICATION

Entre temps, le groupe communication a également été saisi de cette problématique et un travail a eu lieu à différents niveaux et à plusieurs reprises, notamment lors d'une réunion à Bruxelles le 7 novembre. Il en est résulté une **note de réflexion**, première étape de synthèse sur les différents volets prioritaires qui se dégagent pour les prochaines années. La note a été élaborée à partir des diverses idées émises et synthétisées sous la direction du responsable du groupe communication Bruno Voisin.

Partant du fondement que l'objectif du CNUE est la défense et la promotion de la fonction de notaire, ainsi que la promotion de l'acte authentique, la note propose que le lobbying du CNUE s'articule autour de trois points d'appui :

- **1° l'expertise technique**

L'apport d'une expertise technique reconnue et recherchée par les institutions européennes dans la rédaction de textes réglementaires (droit des successions, droit de la famille, droit des sociétés, etc.) et son pendant qui est le lobbying juridique. Il conviendra ainsi de valoriser et développer les opportunités permettant aux notaires d'Europe de faire reconnaître cette expertise.

- **2° des outils opérationnels**

Des outils opérationnels ont été mis en place par le CNUE et les notariats de l'Union à l'usage des notaires. Ils sont destinés à faciliter le traitement des dossiers pour les citoyens dont la vie familiale, patrimoniale et professionnelle s'inscrit dans un cadre européen : EUFides, l'ARERT, le RNE, etc. Ces outils constituent la manière dont les notariats entendent répondre aux exigences du marché intérieur.

- **3° les outils d'information du public**

Fidèles à leur mission de juristes de proximité, et soucieux de mieux faire connaître et comprendre la loi, les notaires ont conçu des outils d'information juridique et pratique mis à la disposition des citoyens: les sites « Successions Europe » et « Couples en Europe », l'Annuaire des Notaires d'Europe et bientôt le futur site sur les personnes vulnérables.

Ces trois points ont été illustrés également par un schéma (voir en annexe).



Le groupe de travail et la future présidence belge souhaite que l'Assemblée prenne connaissance de cette note et fasse tous commentaires ou suggestions utiles, en vue de définir les grandes lignes de la stratégie politique du CNUE 2014/2020. Elle pourra donner mandat au Conseil d'administration du printemps 2014 pour mettre en œuvre les orientations retenues.

Pour la suite des réflexions, le groupe de travail a souhaité que le questionnaire établi par APCO en 2007 en vue de mener l'audit interne du CNUE soit de nouveau envoyé aux membres. Les réponses sont attendues pour la fin de l'année au plus tard.

PROGRAMME POST-STOCKHOLM 2014/2018

En marge des Assises de la Justice qui se sont tenus les 21/22 novembre derniers, le CNUE a fait parvenir à la Commission européenne sa contribution en vue de l'élaboration du programme post-Stockholm pour la période 2014/2018 dans le domaine de la justice civile.

Les sujets clés suivants ont été identifiés :

- La contribution du notariat à l'efficacité de la justice – le rôle de l'authenticité
- La protection des personnes vulnérables mineurs et majeurs
- Les régimes matrimoniaux et les partenariats enregistrés
- La promotion de l'harmonisation des règles de conflit des lois
- Les nouvelles technologies
- La lutte contre le blanchiment

ASSEMBLEE GENERALE

- ***Prendre connaissance des différentes réponses nationales quant aux futures priorités notariales et faire tous les ajouts utiles afin de parvenir à une synthèse débouchant sur la détermination de priorités pour 2014 ainsi que sur un plan 2020.***
- ***Faire toutes remarques ou suggestions utiles à la note de synthèse élaborée par le GT Communication et, le cas échéant, l'adopter comme « fil conducteur » pour la future stratégie de politique extérieure du CNUE pour les années à venir.***
- ***Donner mandat au Conseil d'administration pour mettre en œuvre les orientations retenues.***
- ***Prendre connaissance du questionnaire APCO et veiller à ce que chaque notariat y réponde.***

DOCUMENTS ET LIENS UTILES



- *Courrier de Me Michielsens en date du 2 octobre 2013*
- *Réponses nationales au courrier de Me Michielsens*
- *Synthèse du groupe communication.*
- *Schéma illustrant la note de synthèse*
- *Questionnaire interne élaboré par APCO en vue de l'audit 2007*
- *Contribution du CNUE pour le programme post-Stockholm 2014/2018*